

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 28 novembre 2005

Messagerie

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 1 170 000 F pour financer le programme de renouvellement (2006-2008) de l'équipement scientifique du service de protection de la consommation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global de 1 170 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour couvrir les frais d'acquisition du programme de renouvellement (2006-2008) de l'équipement scientifique du service de protection de la consommation.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2006 sous la rubrique 08.05.51.00 506 0 0206.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

La loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI) du 9 octobre 1992 a pour but :

- de protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre la santé en danger;
- d'assurer la manutention des denrées alimentaires dans de bonnes conditions d'hygiène;
- de protéger les consommateurs contre les tromperies relatives aux denrées alimentaires.

L'article 40 de cette loi précise que les cantons sont chargés de l'exécuter et de pourvoir au contrôle des denrées alimentaires à l'intérieur du pays. Ils doivent, pour cela gérer des laboratoires spécialisés dans l'analyse des échantillons.

Les scandales alimentaires s'étant succédé au cours des dernières années (*listeria* dans des tommes, antibiotiques dans des crevettes, PCB dans des poissons, vache folle, dioxine dans des poulets...), et vu les demandes appuyées des associations de consommateurs et de tout un chacun d'améliorer la sécurité alimentaire, il importe de maintenir un contrôle performant des denrées alimentaires.

A Genève, le service de protection de la consommation (SPCo), qui dépend du Département de l'action sociale et de la santé, est chargé de l'application de la LDAI et des nombreuses ordonnances qui en découlent.

Afin de remplir cette mission de santé publique, ce service dispose de 43 postes. Pour s'assurer de l'innocuité des aliments offerts aux consommateurs, près de 7000 échantillons sont examinés chaque année. En 2004, 18 % d'entre eux n'étaient pas conformes aux exigences de la législation.

En plus de ces tâches de police des denrées alimentaires, le service de protection de la consommation joue un rôle important de service public dans son domaine.

Les méthodes mises en œuvre pour ces contrôles font appel aux techniques les plus sophistiquées de la chimie analytique : les quantités de résidus toxiques à déceler, par exemple, sont en concentrations faibles, de l'ordre du microgramme par kilogramme de denrée, voire mille fois plus petites. La détection de teneurs aussi faibles ne peut se faire qu'à l'aide d'un matériel scientifique hautement performant. Le service dispose d'un parc de matériel important qu'il faut entretenir, renouveler, compléter en fonction des évolutions technologiques. De plus, de nouvelles exigences suisses et européennes sont apparues quant aux performances que les méthodes d'analyse doivent démontrer pour des contrôles officiels.

La loi d'investissement que vous avez votée pour la période 2003-2005 a permis de renouveler une partie du parc de matériel et d'acquérir des appareillages pour que ce service puisse répondre à ses missions tant fédérales que cantonales.

C'est ainsi qu'il est devenu un centre de compétences reconnu sur le plan suisse dans des domaines de la mise en évidence de résidus médicamenteux et de pesticides dans l'alimentation.

Dans le cadre de la convention intercantonale avec les homologues vaudois et neuchâtelois, ont été également définis de nouveaux pôles de compétence à développer afin que ces trois entités soient parfaitement complémentaires. Il s'agit des contrôles des cosmétiques, des produits à base de plantes et de la recherche d'allergènes alimentaires.

Il importe aujourd'hui de donner à ce service, pour les trois ans à venir, les moyens de poursuivre le renouvellement de l'appareillage le plus vétuste et d'acquérir de nouveaux équipements rendus nécessaires par l'apparition de problèmes émergents ou pour améliorer ses performances.

Le SPCo a été accrédité en 1998 sur la base des normes ISO 9000, EN 45001 et EN 45004 pour l'ensemble du contrôle alimentaire et l'inspection d'établissements. Il a obtenu, en 2002, une reconnaissance complémentaire basée sur la norme européenne ISO/CEI 17025. Rappelons que l'accréditation est une reconnaissance formelle internationale de la compétence d'un organisme à l'exécution de certaines tâches.

Le crédit annuel demandé se compose des éléments suivants et a été estimé sur la base des coûts actuels de l'appareillage requis :

2006	renouvellement et acquisitions nouvelles	550 000 F
2007	renouvellement et acquisitions nouvelles	270 000 F
2008	renouvellement et acquisitions nouvelles	350 000 F
Le crédit total demandé pour les trois années se monte à		1 170 000 F

2. Description du projet

2006

- Acquisition d'un détecteur à spectrométrie de masse tandem pour le dosage des résidus de médicaments vétérinaires.
- Acquisition du système de chromatographie liquide avec détecteur à barrette de diodes (analyse des vitamines, de compléments alimentaires, de produits à base de plantes et de recherche d'authenticité de produits aux fruits).
- Remplacement d'une machine à laver la vaisselle de laboratoire.
- Remplacement des systèmes de vide par aspiration d'eau par des pompes à membranes pour répondre aux exigences environnementales.

Renouvellement de l'appareillage et acquisitions nouvelles 550 000 F

2007

- Remplacement d'un chromatographe en phase gazeuse à détecteur de masse pour l'analyse des cosmétiques et des objets usuels (par exemple : phtalates dans les articles de puériculture).
- Acquisition d'un système d'évaporation rapide pour les analyses de résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires.
- Mise à jour de l'équipement de biologie moléculaire pour l'analyse des OGM et des aliments à potentiel allergène.
- Mise à jour d'un ancien système de chromatographe en phase gazeuse avec détection par spectrométrie de masse pour les analyses de produits à base de plantes, de substances médicamenteuses dans les aliments spéciaux (par exemple : produits pour sportifs ou pour perte de poids), pour les analyses de composition et d'authentification des denrées alimentaires.
- Acquisition de deux broyeurs de laboratoire pour la préparation des échantillons en vue de recherche d'OGM et d'allergènes.

Renouvellement de l'appareillage et acquisitions nouvelles 270 000 F

2008

- Acquisition d'un détecteur HPLC à barrettes de diode pour l'analyse des cosmétiques.
- Remplacement d'appareillages pour la microbiologie (autoclave, bain-marie, dilueur gravimétrique d'échantillons).
- Acquisition d'un équipement pour l'analyse des protéines (recherche des allergènes).
- Remplacement d'un chromatographe en phase gazeuse pour l'analyse des acides gras.
- Remplacement du système de détermination de la teneur en protéines acquis en 1990.
- Remplacement d'un détecteur HPLC fluorimétrique acquis en 1998 pour les analyses de médicaments vétérinaires et les mycotoxines.
- Remplacement d'un spectrophotomètre UV-Visible acquis en 1987 pour les analyses de composition.
- Acquisition d'un système d'injection automatique SPME combi-PAL pour les analyses des arômes et recherche de fraudes alimentaires.
- Remplacement d'une centrifugeuse acquise en 1984.
- Remplacement d'une centrifugeuse acquise en 1987 pour tubes Eppendorf.
- Remplacement de deux machines à laver la vaisselle de laboratoire.
- Remplacement d'un potentiomètre acquis en 1977 destiné au dosage du sel dans les denrées alimentaires.
- Remplacement de divers matériels de laboratoire : plaques chauffantes, balances analytiques, évaporateur rotatif, polytron, broyeurs.
- Remplacement de thermomètres pour les contrôles d'hygiène dans les établissements produisant des denrées alimentaires.
- Remplacement d'un réfrigérateur pour voiture pour le prélèvement des échantillons devant être conservés au froid pour les analyses microbiologiques.

Renouvellement de l'appareillage et acquisitions nouvelles

350 000 F

La tranche de la première année est nettement supérieure aux deux autres, car l'acquisition d'un système plus performant, et très coûteux (420 000 F), pour l'analyse des résidus de médicaments vétérinaires est absolument nécessaire si le laboratoire veut conserver ses acquis dans ce domaine d'activité. En effet, le SPCo est très actif dans ce domaine et est largement reconnu comme pôle de compétence. Il a notamment été nommé laboratoire national de référence par l'Office vétérinaire fédéral (OVF) en ce qui concerne l'analyse des résidus de médicaments vétérinaires et de ce fait il s'est engagé à développer des méthodes d'analyses de certaines substances pour lesquelles il n'existe encore aucun contrôle en Suisse. Il effectue également un grand nombre d'analyses en collaboration avec l'OVF sur des échantillons prélevés directement aux frontières. L'acquisition de ce nouvel appareil est primordiale pour pouvoir continuer de garantir l'exécution rapide de ce type d'analyse et de souscrire aux standards de qualité actuellement en vigueur dans ce domaine.

Il est difficile de connaître à l'avance les besoins impérieux qui pourraient apparaître au cours de ces trois années. Aussi, la répartition annuelle des renouvellements ou des acquisitions est-elle susceptible d'être modifiée. De même, le renouvellement ou l'acquisition de certains appareils pourraient être abandonnés au profit d'une autre priorité.

3. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- *Préavis technique de l'administration des finances de l'Etat.*
- *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus.*
- *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle.*



Département des finances
Administration des finances de l'Etat

République et
Canton de Genève



PREAVIS TECHNIQUE ¹⁴

fonctionnement bouclement
 investissement autre

rubrique n° 08.05.51.00 506 0 0206

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Objet


Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1 170 000 F pour financer le programme de renouvellement (2006-2008) de l'équipement scientifique du service de protection de la consommation.

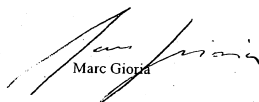
2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.02	0.02	0.14	0.20	0.27	0.27	0.27
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.02	0.02	0.14	0.20	0.27	0.27	0.27
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+4]	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.02	0.02	0.14	0.20	0.27	0.27	0.27

3. Financement

Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, devra être inscrit au budget d'investissement dès 2006. Il devra entrer dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2006, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.


Yves Delévaux



Marc Giordano

Genève, le 4 novembre 2005

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et l'exposé des motifs transmis le 6 septembre 2005, ainsi que sur les tableaux financiers transmis le 6 octobre 2005. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 7/11/05

Signature du responsable financier :


Dominique PITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1 170 000 F pour financer le programme de renouvellement (2006-2008) de l'équipement scientifique du service de protection de la consommation

Projet présenté par le département de l'action sociale et de la santé

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Investissement brut	550'000	270'000	350'000	0	0	0	0	1'170'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	550'000	270'000	350'000	0	0	0	0	1'170'000
Véhicule, machine et matériel (selon liste)								
Recettes	550'000	270'000	350'000	0	0	0	0	1'170'000
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	15'813	23'575	143'636	197'638	267'638	267'638	267'638	157'638
Intérêts	15'813	23'575	33'638	33'638	33'638	33'638	33'638	33'638
Amortissements	0	0	110'000	164'000	234'000	234'000	234'000	124'000

Signature du responsable financier :

Date: 7.11.2005




Dominikus RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE
Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1 170 000 F pour financer le programme de renouvellement (2006-2008) de l'équipement scientifique du service de protection de la consommation

Projet présenté par le département de l'action sociale et de la santé

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	15 813	23 575	143 638	197 638	267 638	267 638	267 638	157 638
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau)	15 813	23 575	143 638	197 638	267 638	267 638	267 638	167 638
Amortissements (report tableau)	15 813	23 575	33 638	33 638	33 638	33 638	33 638	33 638
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330] Provision [339] (préciser la nature)	0	0	110 000	164 000	234 000	234 000	234 000	124 000
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40-41+43-45+46] (augmentation de revenus (impôts, emoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	15 813	23 575	143 638	197 638	267 638	267 638	267 638	157 638
REMARQUES								

Signature du responsable financier: 
 Date: 7.11.2005
 Dominique RITTER
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER